



Communiqué

Dans le cadre de l'émission subséquente II du fonds de titrisation « FT AUTO MOBILITY », nous tenons à informer les potentiels souscripteurs aux obligations 2025-01, des conditions définitives desdites obligations, présentées comme suit :

FT AUTO MOBILITY

Fonds de Titrisation (FT)

Régi par la Loi n°33-06 relative à la titrisation des actifs promulguée par le *dahir* n°1-08-95 du 20 chaoual 1429 (20 octobre 2008), telle que modifiée et complétée

Conditions Définitives relatives à la 3^{ème} opération du Programme

Programme d'émission d'Obligations de MAD 7.000.000.000

SOFAC STRUCTURED FINANCE	CDG CAPITAL
<i>Etablissement Gestionnaire</i>	<i>Dépositaire</i>

Emission d'Obligations (de MAD 100.000 chacune) pour un Capital Restant Dû Initial de MAD 438.600.000,00

Conditions Définitives en date du 22 avril 2025.

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Règlement de Gestion en date du 19 juin 2023 (à propos du FT AUTO MOBILITY pour lequel l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (l'"AMMC") a rendu son agrément sous la référence n°AG/TI/002/2023, en date du 02/06/2023) (le "**Règlement de Gestion**").

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des obligations (les "**Obligations**") décrites ci-après et contient les conditions définitives de ces Obligations. Les Conditions Définitives doivent être lues conjointement avec le Document d'Information afin de disposer de toutes les informations pertinentes.

Le Document d'Information et les présentes Conditions Définitives sont remis ou adressés sans frais à tout Porteur d'Obligation qui en fait la demande et à toute personne dont la souscription est sollicitée et qui en fait la demande.

Par ailleurs, le Document d'Information et les présentes Conditions Définitives sont tenues à la disposition de tout Porteur d'Obligation et de toute personne dont la souscription est sollicitée à tout moment dans les lieux suivants :

- au siège de SOFAC STRUCTURED FINANCE, au 57, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc ;
- sur le site de SOFAC STRUCTURED FINANCE : www.ssf.ma.

PARTIE A – INFORMATIONS CONTRACTUELLES

1	Emetteur :	FT AUTO MOBILITY, un fonds de titrisation constitué le 19 juin 2023 régi par la loi n°33-06 relative à la titrisation des actifs promulguée par le <i>dahir</i> n°1-08-95 du 20 <i>chaoual</i> 1429 (20 octobre 2008), telle que modifiée et complétée et par le Règlement de Gestion convenu en date du 19 juin 2023 par l'Etablissement Gestionnaire.
2	Catégories de titres émis :	Obligations
3	Souche :	2025 – 01
4	Devise ou devises prévue(s) :	MAD
5	Nombre d'Obligations émises :	4.386 Obligations
6	Capital Restant Dû total :	MAD 438.600.000
7	Prix d'émission :	100% du Capital Restant Dû Initial
8	Capital Restant Dû unitaire :	MAD 100.000
9	Date d'Emission :	30 avril 2025
10	Date d'Amortissement Finale :	20 septembre 2029
11	Durée des Obligations à la Date d'Emission :	53 mois
12	Duration :	25 mois
13	Prime de Risque :	[55-60] points de base
14	Taux d'Intérêts Nominal* :	[3,22% - 3,27%]
15	Base de remboursement :	Selon l'Echéancier d'Amortissement Normal ci-annexé

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

16	Dispositions relatives aux Obligations :	
	Période de Référence :	Trimestrielle
	Dates de Paiement :	Les 20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre de chaque année de la vie de chaque participation ou, si l'une quelconque de ces dates n'est pas un jour ouvré, le premier jour ouvré suivant. La première date de paiement est fixée au 20 juin 2025.

**Le Taux d'Intérêt Nominal correspond au taux permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle est publiée par Bank Al-Maghrib le 17 mars 2025 augmentés d'une Prime de Risque comprise entre 55 et 60 points de base.*

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 17 **Amortissement des Obligations durant la Période d'Amortissement Normal :** Selon l'Echéancier d'Amortissement Normal ci-annexé
- 18 **Amortissement des Obligations durant la Période d'Amortissement Modifié :** *pari passu* entre elles et avec les autres obligations émises par le Fonds, à partir des Fonds Disponibles conformément et sous réserve de l'Ordre de Priorité des Paiements applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

- 19 **Forme des Obligations :** Obligations dématérialisées conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.
Les Obligations sont émises au porteur.
- 20 **Autres Conditions définitives :** Non applicable
- 21 **Loi applicable :** Les Obligations émises par le Fonds selon les présentes Conditions Définitives sont soumises au droit marocain.

PLACEMENT DES OBLIGATIONS

- 22 **Syndicat de Placement ou Organisme de Placement :** CDG Capital en tant que chef de fil du syndicat de placement
CIH BANK en tant que membre du Syndicat de Placement
- 23 **Période de souscription :** Du 23/04/2025 au 25/04/2025 inclus
- 24 **Date de jouissance et de règlement des Obligations :** 30/04/2025

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1 Cotation et Admission aux négociations

Cotation :

Il n'est pas prévu que les Obligations fassent l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Réglementé et n'ont pas vocation à faire l'objet d'une telle demande après la Date d'Emission.

2. Informations opérationnelles

Code Maroclear :

Sera communiqué à la clôture de la période de souscription

Dépositaire :

Maroclear agissant comme dépositaire central

CDG CAPITAL agissant comme dépositaire du Fonds

Livraison :

Livraison contre paiement

3. Modalités et Conditions de souscription

Voir Modalités des Obligations en annexe 2 du Règlement de Gestion

4. Modalités de Règlement et de livraison des Obligations

Voir Modalités des Obligation en annexe 2 du Règlement de Gestion

SOFAC STRUCTURED FINANCE

Etablissement Gestionnaire

Par : M. Chakib EL MEZOUARI

Directeur Général



SOFAC STRUCTURED FINANCE
SSF
57 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Annexe aux Conditions Définitives

Echéancier d'Amortissement Normal des Obligations 2025 – 01 (en MAD)

Date de Paiement	CRD unitaire des Obligations 2025- 01 en début de période	Amortissement unitaire des Obligations	CRD des Obligations 2025- 01 en début de période	Amortissement des Obligations
20 jui-25	100.000,00	2.839,00	438.600.000,00	12.450.659,00
20 sept-25	97.161,00	5.928,00	426.149.341,00	26.000.661,00
20 déc-25	91.233,00	6.527,00	400.148.680,00	28.625.884,00
20 mar-26	84.706,00	6.656,00	371.522.796,00	29.195.064,00
20 jui-26	78.050,00	6.732,00	342.327.732,00	29.526.913,00
20 sept-26	71.318,00	6.646,00	312.800.819,00	29.149.324,00
20 déc-26	64.672,00	6.372,00	283.651.495,00	27.947.857,00
20 mar-27	58.300,00	5.891,00	255.703.638,00	25.837.553,00
20 jui-27	52.409,00	5.526,00	229.866.085,00	24.237.202,00
20 sept-27	46.883,00	5.306,00	205.628.883,00	23.272.454,00
20 déc-27	41.577,00	5.106,00	182.356.429,00	22.393.396,00
20 mar-28	36.471,00	4.835,00	159.963.033,00	21.205.691,00
20 jui-28	31.636,00	6.736,00	138.757.342,00	29.542.769,00
20 sept-28	24.900,00	7.384,00	109.214.573,00	32.386.887,00
20 déc-28	17.516,00	6.321,00	76.827.686,00	27.724.426,00
20 mar-29	11.195,00	5.234,00	49.103.260,00	22.958.821,00
20 jui-29	5.961,00	4.440,00	26.144.439,00	19.478.191,00
20 sept-29	1.521,00	1.521,00	6.666.248,00	6.666.248,00
Total		100.000,00	-	438.600.000,00

RESPONSABILITE

L'Établissement Gestionnaire, en sa qualité de mandataire du Fonds accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. L'Établissement Gestionnaire certifie que, les données des présentes Conditions Définitives sont conformes à la réalité à la date des présentes Conditions Définitives : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les conditions financières des Obligations 2025-01. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée à la date des présentes Conditions Définitives.

SOFAC STRUCTURED FINANCE

Établissement Gestionnaire